

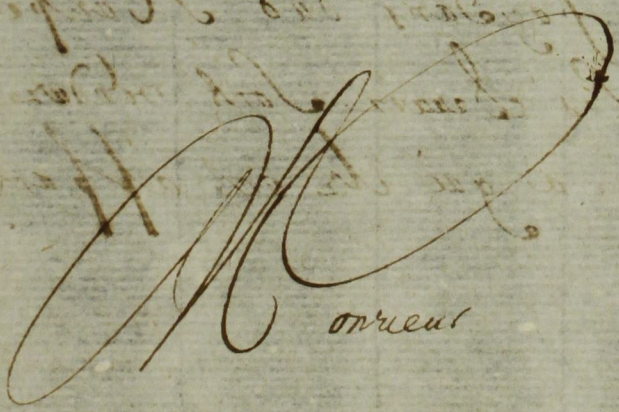
Il y a quelques jours que j'attendois avec un peu  
d'impatience, & de curiosité, sur la priere que je vous  
ay faite de mequerir son Ex<sup>ce</sup>: a ce qu'elle eust  
agréable d'accorder au Gouverneur de Cleve, l'adap<sup>te</sup>  
de six ou sept chevaux de Carosse pour son par<sup>ty</sup>  
M<sup>gr</sup>: moy dorez de vous en ressouvenir.

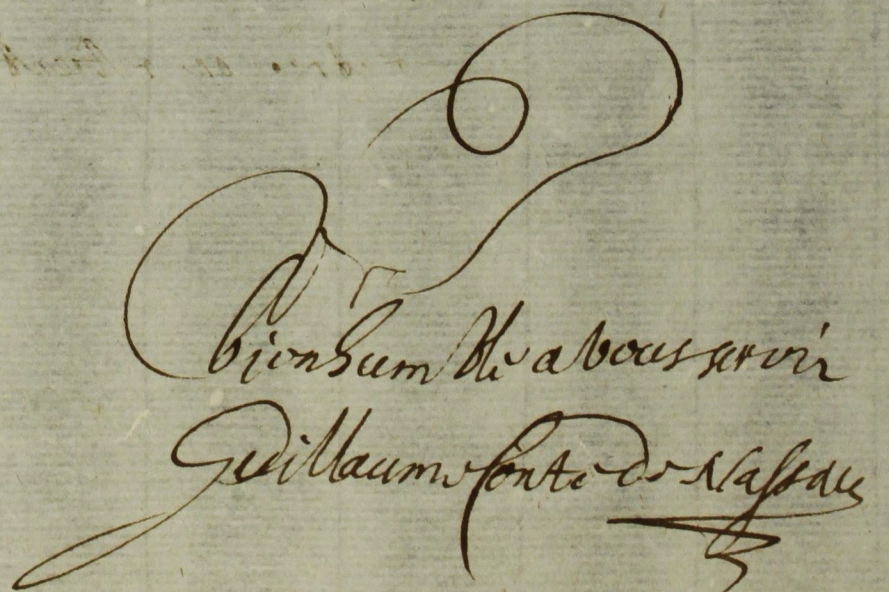
Pour ce que j'en suis  
instrum<sup>ent</sup> & requ<sup>is</sup>.

De plus il y a quelques jours que certains  
Paysans de Humpel, Sujets de Mad<sup>te</sup>: la  
Comtesse de Gronvelt, furent mandez, ou plustost  
commandez, par le S<sup>ed</sup>: Gouverneur, a ce qu'ils  
eussent a venir sans faute, le trouuer, avec quelques  
chevaux de Carroy (jen ay moy mesmes veu l'ordre)  
A quoy nous ne sommes contredire, ils s'y en alleront pl<sup>us</sup>  
par contrainte, qu'à inclination) Et comme on les  
employa pour transporter quelque amonition d'ad<sup>re</sup>  
Cleve vers Penne, Une partye de Cavallerie  
de la Garnison de Nimmeque surant qui entre autres  
dorez attrappa deux Paysans d'ad<sup>re</sup>: Humpel, et  
trois chevaux. Les chevaux sont venduz, et en  
outre on retient ceux a qui ils ont appartenu

61  
Instrum<sup>ent</sup> & requ<sup>is</sup>  
M<sup>gr</sup>: de Cleve

Je n'oserois exiger mille riddersalles d'eur, Ce qui me  
semble estre un peu rude. Car par que la  
force fait bayre les Loys, & ainsi on doit  
quelque distinction aux fautes qu'elle fait  
se commettre. Si son Ex<sup>te</sup> auroit agreable d'en  
escrire au S<sup>r</sup> de Spyeck: Elle obligeroit  
intimement Lad<sup>e</sup> Comtesse de Groenvelt: et  
Si vous plairt de l'en supplier, Elle et moy  
vous en serons grandement recheuable. Je  
vous prie de marquer du ressentiment qui  
m'en demeurera en bout ce qui ne sera possible  
pour mon particulier. Demeurent vourz

  
D'Orneut

  
Bonsheur de vous servir  
Guillaume Fontaine de Nassau

Brynen le 27 Apr. 1676.

Monsieur

Monsieur J. Buguet, Chel:  
Seigneur de Sully, Comte  
Comte et Secrétaire de la Cour  
La Haye

